# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

VENDREDI, 18 JUIN 1886.


## PETITES ANNONCES.

### DEMANDES.

ON demande—Une place de pharmacien en ville ou à la campagne. On fournira de bonnes recommandations. S'adresser par lettres à A. P. au bureau de l'ABEILLE. 16juin—7f

### A VENDRE.

GROCCERIE à vendre—2me District, voisinage immédiat d'un marché. S. BLASINI, 115 Passage de la Bourse. 16juin—5f

A vendre—Le propriétaire changeant de genre d'affaires, l'épicerie avec buvette, parfaitement située dans le 3me District, et bien achalandée. S'adresser à B. Lacoste, 117 Decatur. 16juin—2som.

Tombes à vendre—Nouveau cimetière St-Louis à $225, $250 et plus. MM. KURSHEEDT & BIENVENU, 114 rue du Camp. 30mai—2m

### A LOUER.

A louer—Une résidence élégante à deux étages, onze chambres, grande cour et jardin, entrée pour une voiture, 285 rue Dumaine. S'adresser à l'épicerie du coin. 23 mai—

## Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Chas. H. Breen vs. ses créanciers.—No 18,170—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Charles H. Breen, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le MARDI, 29me jour de juin 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit Chas. H. Breen et pour nommer un syndic, et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit Chas. H. Breen soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, le 15 juin 1886.
[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme. JAMES D. RANKIN, député greffier.
16juin—au 29

**Robert & Cie vs. leurs créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 16,670—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification la raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Eugene Dupré, syndic provisoire dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W J McGEEHAN, Greffier.
13 juin—13 18 22

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—J. B. Marquer vs. ses créanciers—No 18,139—Division "C"—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Jean Baptiste Marquer soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Joseph Duvigneaud, notaire en cette ville, le SAMEDI, 17e jour de juillet 1886, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour nommer un syndic, et pour voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Henry Renshaw, Jr., Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 14 juin 1886.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme: JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
16 juin—3f au 17 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Müller Bros. vs. leurs créanciers.—No 18,033, Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, la raison sociale de Müller Bros. et John Müller et Joseph Müller, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Martin Voorhies notaire en cette ville, SAMEDI, le 3me jour de juillet 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et d'élire un syndic, et pour voter sur toutes les autres questions qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que James Timony, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 2 juin 1886.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
11juin—3f au 3juil

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Levy Bros. Adolphe et Isaac Levy vs. leurs créanciers—No 18,088, Division A.—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires, la raison commerciale de Levy Bros. et d'Adolph et Isaac Levy individuellement et comme membres de la dite raison, est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Félix J. Dreyfus, notaire en cette ville, SAMEDI, le 10me jour de juillet 1886, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et pour élire un syndic, et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues; et il est ordonné que Geo. O'Connell, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 7 juin 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
8 juin—3f au 10 juil

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Solomon Félix vs. ses créanciers—No 17,996—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Solomon Félix soit et est acceptée au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant A. A. Lazarus, notaire en cette ville, le mardi, 29me jour de juin 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour élire un syndic et voter sur toutes les autres matières qui pourront leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit Solomon Félix soient suspendues, et que John J. Finney Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 27 mai 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme, JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
30mai—3f au 29juin

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—G. J. Rathe vs. ses créanciers.—Ordre de Cour. Que la cession des biens du pétitionnaire G. J. Rathe soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Félix J. Dreyfous, Esq., notaire en cette ville, LUNDI, le 21me jour de juin 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de considérer et délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour nommer un syndic; et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Frank B. Lee, Esq., notaire soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 20 mai 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme: GEO. P. CAZELAR, Député-Greffier.
21 mai—3f au 21 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—H. Billard vs. ses créanciers—No 18,109.—Ordre de Cour—Qu'une application du pétionnaire soit remplie et il est ordonné que les créanciers du pétitionnaire soient notifiés pour comparaître devant John L. Laresche, notaire en cette ville, le 16me jour de juillet A. D. 1886, à 11 heures A. M., pour prendre en considération l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues, et que E. C. Kelly, Esq., avocat, soit nomme pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 9 juin 1886.
Signé: A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme: JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
10juin—3 f en 30 j

ANNONCE JUDICIAIRE.

**André Daverede vs les Héritiers de J. P. Belit.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 14,637—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 23 juin 1886 à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Une portion de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, bornée par les rues Delaronde, Deléry, Moreau et Tricou, Troisième District de cette ville et mesurant, mesure anglaise, soixante pieds de face à la rue Delaronde sur cent soixante-neuf pieds huit pouces et trois lignes de profondeur et face à la rue Deléry, entre lignes parallèles.

Et une autre portion de terre, située dans le même district et ilet, avec les bâtisses qui s'y trouvent, mesurant quarante-quatre pieds six pouces de face à la rue Delaronde sur une profondeur de cent soixante-neuf pieds, huit pouces et trois lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY. Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 mai—22 29—juin 5 12 19 23

### PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS

L. T. PRIESTLEY, SUBROGÉ, ETC. VS. ALLEN & SYME—Fi. fa. contre Allen & Syme et Columbus H. Allen et Frederick J. Syme.

No 10,724.—Dans la Cour du Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE ALIAS FIERI facias à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le LUNDI, vingt-et-unième jour de juin 1886, à midi, à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal dans la ville de la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

UN LOT DE TERRE ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits y appartenant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Erato, Tchoupitoulas, Gaiennie et Peters. Le dit lot est désigné par le numéro treize dans l'ilet numéro quarante-sept, et le dit lot numéro treize mesure trente-sept pieds de face à la rue Erato sur cent vingt pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 20me jour de mai 1886.
E. B. PLEASANTS, Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
21 mai—21,27—Juin 1.8,15.20


# L.S.L.

# Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS

PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE G.,

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans, Lne.,

MARDI, 13 JUILLET 1886.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN. JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE.

GROS LOT

$75.000

1,967 Lots, montant en tout à

$265,500.

Le tirage commencera positivement A ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de ... | $75,000, soit | $75,000 |
| 1 Lot de .... | 25,000...... | 25,000 |
| 1 Lot de .... | 10,000...... | 10,000 |
| 2 Lots de .... | 6,000...... | 12,000 |
| 5 Lots de .... | 2,000...... | 10,000 |
| 10 Lots de .... | 1,000...... | 10,000 |
| 20 Lots de .... | 500...... | 10,000 |
| 100 Lots de .... | 200...... | 20,000 |
| 300 Lots de .... | 100...... | 30,000 |
| 500 Lots de .... | 50...... | 25,000 |
| 1,000 Lots de .... | 25...... | 25,000 |

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit...... $6,750

9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit...... 4,500

9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit...... 2,250

1,967 Lots se montant à ......$265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, s en donnons l'assurance, ont lieu avec la pl... rande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

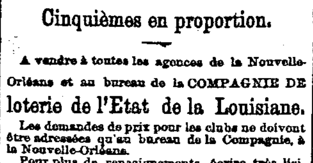

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adressez à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à New Orleans National Bank, New Orleans, La.


## ANNONCES JUDICIAIRES.

### VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**John T. Gibbons & Co. vs. The Algiers and Gretna Railway Co.**

**Vente d'un Dummy.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,822—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le MERCREDI, 23 juin 1886, à 2:30 heures p. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

A l'écurie de l'Algiers & Gretna Railway Co., à Alger, à peu près un ilot du débarcadère du ferry du Deuxième District, un Dummy.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, les objets ci-dessus seront adjugés définitivement au dernier et plus fort enchérisseur pour ce qu'ils pourront rapporter à douze mois de crédit. L'acquéreur fournira un cautionnement, avec sécurité bonne et solvable portant intérêt à raison de 5 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final. L'acquéreur devra déduire du montant de son adjudication et payer comptant les frais d'annonces, les honoraires du shérif et du greffier, etc.; les dits frais et honoraires s'élevant en tout à environ quatre-vingt-quinze ($95) dollars.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
12 juin—12 13 16 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

**W. E. Seebold vs ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 13,379—En vertu d'un ordre de vente en date du 14 juin 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 26 juin 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

**Un lot de comptes ouverts**, d'après la liste enregistrée dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 juin—15 19 23 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de quatre chars.**

**John C. Finney vs. The Algiers and Gretna Railway Co.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,821—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 23 juin 1886, à 2:30 heures P. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

A l'écurie de la compagnie du chemin de fer d'Alger & Gretna, à Alger, à peu près à un ilot du débarcadère du ferry du Deuxième District.

Quatre chars.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12juin—12 16 19 23

### VENTES PAR LE CONSTABLE.

**Gabriel Sintes vs. S. B. Patterson & Sons, S. B. Patterson, agent.**

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 7,516—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à l'encoignure Passage de la Bourse et Conti, dans le Second District de cette ville, le LUNDI, 28 juin 1886, à 11 heures A. M.—

Un wagon à quatre roues et un jeu de harnais.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES, Constable de la Deuxième Cour de Cité.
17 juin—17. 23. 28.

**Charles Kramer vs William Nelson.**

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 10,713—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, au coin des rues St Joseph et Carondelet, le SAMEDI, 26 juin 1886, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le contenu de la grocerie, en bloc.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotés et intitulée.
Conditions: comptant sur les lieux.
FENDEL HORN. Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
15 juin—15,20.26

**M. B. Prieure vs Mary Augustin.**

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 10,234—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 1er juillet 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de la défenderesse dans un lot de terre, No. 18 de l'ilet No. 8, borné par les rues Freret, Sixième, Howard et Septième, mesurant 32 pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles; ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN, Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
1er juin—1 6 10 17 22—juil 1

**Henry Weber vs. Charles Cochran.**

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No 10,639—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre les rues St. Charles et Carondelet, SAMEDI, 26 juin 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 15 juin—15,20.26

### AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de André Bordenave.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 17,264.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Lucien Petre Bordenave, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18juin—18 23 27

**Succession de Daniel Gorren.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 17,228—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte finale présenté par David H. Syme, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18juin—18,23.27

**Joseph Alfred Dufilho vs Ses Créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,343—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de Joseph Alfred Dufilho et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Wm. P. Curtis et Alfred Dufilho, syndic dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18juin—18,23,27

**Succession de John J. Hayes.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 9099—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Albany de Grenier de Fonblanque, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18juin 18 23.27

**Succession de Herman Berloga.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,552—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Herman Berloga, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 juin—15 19 24

**Succession de James Pifferer.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,019—Division E—Attendu que Mme Vve James Pifferer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Pifferer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11juin—11,16,20

**Succession de Sarah Marshall.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,742—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par James Marshall, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17juin—17,22.26

**Succession de Emile W. Scheffel.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18,144—Division B—Attendu que F. W. Young a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Emile W. Scheffel, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 juin -16 20 25

**Succession de P. Maspéro.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans —Nos. 13,412—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. Numa Olivier, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 juin—16,20,25

## ANNONCES JUDICIAIRES

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente par le Shérif Civil d'un lot de terre de valeur avec bâtisses, connu comme le No 180 rue Girod.**

**Edward Toby vs Henrietta Davidson.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 17,649—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 30 juin 1886 à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Girod, Carondelet, St Charles et Julie, désigné par le numéro six, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, daté le 4 septembre 1835 et déposé au bureau de T. Séghers, ex-notaire en cette ville, le 27 janvier 1836 le dit lot mesurant, en mesure américaine, vingt-cinq pieds de face à la rue Girod sur cent deux pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur, entre lignes parallèles

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme le local No 180 rue Girod, et tout les droits, voies et avantages y appartenant.

Etant la même propriété que feu John Davidson a acheté avec d'autres propriétés de Wm M. Pinckard, d'après un acte passé pardevant D. I. Ricardo, ex-notaire en cette ville, à la date du 1er décembre 1860. Et la défenderesse ci-dessus mentionnée a acquis la même propriété: une moitié en vertu d'un jugement rendu le 24 mars 1882 et signé le 28 mars 1882 par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans la succession de John Davidson No 5401 du dossier de la dite Cour, décrétant la dite défenderesse la propriétaire et comme telle, la mettant en possession de toutes les propriétés foncières, personnelles et diverses paraissant sur l'inventaire de sa succession, lequel jugement est dûment enregistré dans le bureau des aliénations livre 117, folio 172 et une moitié comme veuve survivante en communauté du défunt.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29 mai—29—juin 5,12,19,26,30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Walter Pugh vs. Mme Mary Anne Wright, veuve d'Abraham Levi, et autres.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 18,080.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 juillet 1886, à midi, des propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Un terrain ou morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits et privilèges y appartenant, situé dans le quatrième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Magazine, Philippe, Première et Constance, (ci-devant Live Oak) formant l'angle des rues Magazine et Philippe; ledit terrain mesure, au pied américain, soixante-sept pieds dix pouces et cinq lignes de façade rue Magazine, sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur et de façade rue Philippe, entre lignes parallèles; le tout d'après un plan dressé par C. A. Hedin, ingénieur civil, à la date du 1er mai 1851 et déposé pour que l'on s'y réfère, au bureau de W. Monaghan, alors notaire en cette ville.

2° Trois terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que les droits et privilèges qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Camp, Première, Magazine et Philippe, et désignés par les Nos Un, Deux et Trois, sur un plan de B. Buisson, voyer, sous la date du 23 mai 1851, et déposé pour que l'on s'y réfère, au bureau de A. Ducatel, alors notaire en cette ville. Les dits terrains sont contigus les uns aux autres, et, au pied américain, mesurent chacun trente pieds six pouces de façade rue Magazine, sur cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles, s'étendant jus qu'à une allée à l'arrière, le terrain No Un formant le coin des rues Magazine et Philippe.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 juin—9,16,23,30—7,10 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Schmidt & Ziegler vs. A. Bickman.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,730.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 21 juin 1886, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt, rue Ste. Anne, entre Royale et Chartres, dans le Deuxième District de cette ville—

Un lot de vins, liqueurs, whiskey, installations de buvette et autres objets, etc., conformément à un inventaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10juin—15,19.20

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente par le Shérif d'un terrain de valeur,** avec bâtisses et améliorations consistant en un magasin en briques à trois étages, No. 168 rue Poydras, avec une cuisine en briques à deux étages.

**Helena E. Freilsen et al vs Mme Henrietta Davidson.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,307—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 30 juin 1886, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Ce certain terrain situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Poydras, Carondelet, St-Charles et Lafayette, désigné par la lettre A, sur un plan particulier d'arpentage ou dessin fait par Arthur de Armas, voyer ou ingénieur civil, et certifié par lui sous la date du 12 novembre 1868, et contenant la clause NE VARIETUR par P. C. Cuvellier, ancien notaire en cette ville, pour identification avec l'inventaire de la succession de Wm Silliman pris le 11 et 13 novembre 1868. Le dit lot mesure vingt-cinq pieds, sept pouces de face à la rue Poydras sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Les dites bâtisses et améliorations comprennent un magasin en briques à trois étages portant le numéro municipal 168 rue Poydras, avec une cuisine en briques à deux étages.

Etant la même propriété que le feu John Davidson a acquise de la succession de Wm. Silliman, d'après procès-verbal de la vente par N. J. Hoey, encanteur, le 15 décembre 1869, et le défendeur dans cette affaire a acquis la même propriété, comme suit: une moitié indivise, comme la part de la veuve survivante en communauté du dit John Davidson, et l'autre moitié en vertu d'un jugement rendu le 24 mars et signé le 28 mars 1882 par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la succession de John Davidson, No 5401 du Dossier de la dite Cour, décrétant la dite Mme H. Davidson comme étant la propriétaire et comme telle, sa mise en possession de toutes les propriétés mobilières, immobilières et mixtes, conformément à l'inventaire de la succession; lequel jugement est enregistré au bureau de transferts, livre 117, folio 172.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20mai—29 juin 5 12 19 26 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Jas. P. Guinault vs. O. J. Forstall.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 17,983—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, 16 juillet 1886, à midi, des propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

1° Un sixième indivis d'un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Ursulines et Hôpital, mesurant soixante-trois pieds dix pouces et cinq lignes de face à la rue Remparts, sur cent cinquante-deux pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue des Ursulines, puis trente-neuf pieds deux pouces sur une ligne parallèle à la rue des Remparts et courant vers la rue Hôpital; puis trois pieds dix pouces et trois lignes sur une ligne parallèle à la rue des Ursulines et courant vers la rue Bourgogne, puis trente-quatre pieds dix pouces et trois lignes sur une ligne parallèle à la rue des Remparts, et courant vers la rue Hôpital et ensuite cent cinquante-six pieds cinq pouces sept lignes sur la ligne vers la rue Hôpital.

2° Un sixième indivis d'un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Chemin du Bayou, Quartier, Tremé et Marais, mesurant vingt pieds sur le Chemin du Bayou sur quatre-vingt-quatorze pieds de profondeur sur des lignes irrégulières, d'après un plan annexé à un acte par succession de Vve P. Forstall à D. Forstall, passé pardevant Omer Villeré, notaire, le 9 avril 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant, sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 juin—15, 22, 29—juil 6, 13, 16.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Meubles de maison de valeur, etc.**

**D. W. Eames vs. Charles de Lassus.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 16,707—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 19 juin 1886, à 10 heures a. m., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

A l'entrepôt du Shérif Civil Nos 199 et 201 rue de Chartres, un grand lot de meubles de maison, consistant en meubles de chambre à coucher de valeur, meubles de salon riches, grands miroirs dorés, meubles de bibliothèques, pupitres, peintures, tapis, ornements et divers autres objets, etc., d'après un inventaire enliassé en mon bureau, ainsi qu'un piano et tabouret.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8juin—8,11,15 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Terrain de valeur formant l'angle des** rues Royale et Mandeville, dans le Troisième District, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

**John Cordes vs A. Eickman.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 17,726—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 6 juillet 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits qui y appartiennent, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Royale (ci-devant Casacalvo), Dauphine (ci-devant Grands-Hommes) et Espagne, mesurant au pied français, trente pieds de façade rue Mandeville, sur une profondeur de soixante pieds, faisant face rue Royale, et formant le coin des rues Royale et Mandeville.

La susdite propriété a été acquise par Alfred Eickman par achat, dont l'acte a été passé pardevant James Fahey, notaire, le 30 mars 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
5 juin—5,12,19,26—juil 3 6

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR VINCENT & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Fonds de Marchandises de Confection, consistant de Chemises d'hommes, Linge de dessous, Cravates, Bonneterie, etc., etc.

**F. Guéblé vs Ses Créanciers—No 17,922**

PAR VINCENT & CIE—ALEX. LEVY, Encanteur—VENDREDI, 18 juin 1886, à 11 heures du matin, en vertu de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 juin 1886, il sera vendu au magasin, No. 137 rue du Canal: Les marchandises, le contenu et tout ce qui a été livré par François Guéblé, insolvable, accusé dans le bilan présenté par lui et compris dans l'inventaire fait dans cette affaire d'insolvabilité.

8juin,12,18

## ANNONCES JUDICIAIRES

### VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente par le Shérif Civil d'un terrain** de valeur avec les bâtisses et améliorations, etc, sur la rue du Canal, entre Rocheblave et Dergenois, Premier District.

**William E. Uniacke vs Edward de Lauzac.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,803—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 juillet 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Canal, Rocheblave, Gasquet et Dorgenois, désigné comme lot numéro deux sur un plan fait par A. D'Hémécourt, voyer, le 16 juillet 1853 et déposé en l'étude de P. C. Cuvellier, ancien notaire en cette ville, le 10 octobre 1853, le dit lot mesure vingt-sept pieds huit pouces de face à la rue du Canal sur une profondeur de cent cinq pieds dix pouces et trois lignes, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que le dit défendeur a acquis de Wm E. Uniacke, conformément à un acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 20me jour d'avril 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 juin—9.16,23,30—7 10 juil

## Avis légaux.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 31me jour de mai 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-après, intitulée dans le langage et avec les chiffres suivants, savoir: Mme Estelle Codifer vs. Joseph Codifer, son mari—No 6,343—Sur motion de S. Belden, Esq., avocat de la demanderesse et sur la preuve fournie à la Cour à l'appui de la demande de la demanderesse la loi et le témoignage étant en sa faveur.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré, le 26 mai 1886, soit maintenant confirmé et rendu final, et conformément, qu'il y ait jugement en faveur de la dite Mme Mary Estelle Codifer, et contre le défendeur Joseph Codifer, son mari, décrétant une séparation de propriété et une dissolution de la communauté existant entre eux. Il est en outre décrété que la dite demanderesse aura l'administration séparée de sa propre propriété; tous les frais du procès devant être payés par le défendeur.

Jugement rendu le 31 mai 1886.
Jugement signé le 4 juin 1886.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nlle-Orléans, ce 10me jour de juin de l'année dix huit cent quatre-vingt-six.

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
13 juin—13.23—3.14juil

ETAT DE LA LOUISIANE. COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie par la présente, que le 8ème jour de juin 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessus dans les termes et les chiffres suivants, savoir: M. E. Bienvenu vs. A. G. De Lisle—No 17,850—Division B—Sur motion de Chas. F. Claiborne, avocat de la plaignante, et sur production à la Cour des preuves à l'appui de sa demande, la loi et l'évidence étant en sa faveur, il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut dans cette affaire enregistré le 1er juin 1886, soit maintenant confirmé et rendu final, et conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Marie Eugénie Bienvenu et contre le défendeur Amédée Gaschet De L'Isle, son mari, décrétant une séparation de biens et dissolution de la communauté de biens et acquets existant précédemment entre eux, et que son dit mari Amédée Gaschet de l'Isle soit condamné à lui payer la somme de dix-huit cent soixante-quatre piastres 45 cents, avec intérêt légal à partir de la demande judiciaire jusqu'au paiement, et que la plaignante soit autorisée d'avoir et de maintenir l'administration séparée de ses biens.

Jugement rendu le 8 juin 1886
Jugement signé le 14 juin 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

En foi de quoi j'ai signé et annexé le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nlle-Orléans, le 14eme jour de juin, de l'année dix-huit cent quatre-vingt-six.

DON. GORDON, Député-Greffier.
15juin—15—juil 1.15

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie par la présente que le 27me jour d'avril 1886 un jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous, dans les termes et les chiffres suivants, savoir: Harriet Leopold vs. S. Leopold, son mari—No 17,4.9—Division D—Sur motion de G. Doulns, Esq., avocat de la plaignante dans cette affaire, et sur la production de preuves à l'appui de la demande, la loi et l'évidence étant en faveur de la plaignante:

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut dans cette affaire enregistré le 21 avril 1886, soit maintenant confirmé et rendu final; et conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Harriet Leopold et contre Simon Leopold, son mari, décrétant une séparation de biens, et dissolution de la communauté de gains et acquets existant entre eux; et il est de plus ordonné que la plaignante Harriet Leopold soit autorisée à exercer le commerce de marchand, avec frais.

Jugement rendu le 27 avril 1886.
Jugement signé le 3 mai 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge

En foi de quoi j'ai signé et annexé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 7ème jour de juin de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt six

M. A. McDONNEL, Député-Greffier.
13 juin—

## Avis.

**Nous ferons application à la Législature** pour le passage d'une loi ratifiant notre emploi comme avocats de l'Etat, dans la succession de Kate Townsend et pourvoyant au paiement de nos honoraires.

W. B. SOMMERVILLE. OMER VILLERE.
18mai—5f en 30 j

**M. Heiman vs. ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,543—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par Isidore Heiman, syndic dans cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément au dit compte et tableau.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
17 juin—17 22 26

## SIGNAUX D'INCENDIE.

Boîtes.

- 3 Tchoupitoulas et Valence.
- 5 Harmonie et Levée.
- 6 Washington et Chippewa.
- 7 Marché de la rue Neuvième.
- 8 Carondelet et Huitième.
- 9 Prytanée et Neuvième.
- 12 Magnolia et Washington.
- 13 Sixième et St-Denis.
- 14 Poste de la Cie de Pompe No. 22
- 15 Poste de la Cie de Pompe No. 23.
- 16 H. & L. No. 1, Jackson.
- 17 Constance et Première.
- 18 Magazine et St-André.
- 19 Rousseau et Ste-Marie.
- 21 St-Charles et Première.
- 23 Dryades et St-André.
- 24 Marché Keller.
- 25 Jackson et Colisée.
- 26 Jackson et Liberté.
- 27 Deuxième et St-André.
- 29 Market et Levée.
- 31 Henderson et Levée.
- 32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
- 34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
- 35 Market et Chippewa.
- 36 Station de Police du 2ème Precinct
- 37 Race et Magazine.
- 38 Melpomène et Camp.
- 41 Station des Ecuries, St-Charles,
- 42 Poste de la Cie de Pompe No 30 Thalie.
- 43 Franklin et Erato.
- 47 Gaiennié et Nouvelle Levée.
- 48 Poste de la Cie de Pompe No 6, St Joseph
- 51 Constance et Erato.
- 52 Camp et St-Joseph.
- 53 Poste de la Cie de Pompe No. 18 Calliope.
- 54 Nouveau Bassin et Promenade Triton.
- 56 Calliope et Freret.
- 57 Magnolia et Erato.
- 61 Terpsichore et Franklin.
- 65 Julie et Levée.
- 71 Pied de la rue Julie.
- 72 Canal et Levée.
- 73 Magazine et Girod.
- 74 Natchez et Tchoupitoulas.
- 81 Canal et Camp.
- 82 Poste de la Cie de Pompe No 5, Girod et C. H.
- 83 Poste de la Cie de Pompe No 12 Perdido.
- 84 Carondelet et Commune.
- 121 Remparts et Canal.
- 123 Remparts et Poydras.
- 124 Poste de la Cie de Pompe No 14 Commune.
- 125 Maison de Refuge, Girod.
- 126 Claiborne et Poydras.
- 127 Commune et Rocheblave.
- 128 Miro et Lafayette.
- 141 Bienville et Vieille Levée
- 142 St-Louis et Royale.
- 143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
- 145 Bourgogne et Toulouse.
- 146 Poste de la Cie de Pompe P. H. & L. No 4, Bassin.
- 151 Canal et Robertson.
- 152 Bienville et Johnson.
- 153 Derbigny et Bienville.
- 154 Station des chars, rue du Canal
- 214 Vieille Levée et St-Philippe
- 215 Station de Police, Place Jackson
- 216 Hôpital et Dauphine.
- 217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY. STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI, 18 juin à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les dernières arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions—A la vente. 18 juin—

### PAR STEPHEN J. DERBES.

**1 ameublement de chambre "Cottage", lits, armoires, toilettes, lavabos, matelas, glacières, etc.**

IL sera vendu ce matin, VENDREDI, à 10 heures et demie, au No 153 rue Robertson, près Ste Anne—

Un assortiment de meubles de maison.
STEPHEN J. DERBES, Encanteur.
18 juin—1f

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété de valeur dans le Second District.**

Actions de la Compagnie d'Assurances du Peuple.

Succession de Frédérick Eberhard.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, No 17,666.

PAR STEPHEN J. DERBES, encanteur—Bureau No 157 rue Poydras—SAMEDI, 19 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, près Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, daté le 11 mai 1886, il sera vendu, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Trois certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Orléans et St-Pierre, formant le coin des rues Claiborne et Orléans et mesurant, d'après un plan de Wm. C. Bell, alors voyer de la ville, en date du 17 décembre 1867, et déposé dans l'étude de H. C. Dibble, alors notaire, le dit plan portant le No 14: 76 pieds 8 pouces 7 lignes de face à la rue Claiborne, 90 pieds 2 pouces 2 lignes de profondeur et de face à la rue Orléans, 78 pieds 9 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue St-Pierre et 77 pieds 5 pouces 5 lignes sur la ligne du fond.

2° Quatorze certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, les dits lots composant et formant le carré d'ilet borné par les rues Orléans, Ste-Anne, Salcedo et Lopez et désignés par les numéros un à quatorze inclusivement et mesurant ensemble 180 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Salcedo, 181 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Lopez et 203 pieds 7 lignes de face à chacune des rues Orléans et Ste-Anne, le tout d'après un plan de F. N. Tourné, en date du 15 février 1860, et portant le No 72, et déposé dans le bureau de A. E. Bienvenu, notaire.

3° Une moitié indivise d'un certain carré d'ilet avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé sur le bord du lac dans l'ilet borné par les rues Columbia, Frankfort, Hamburg et Madison, portant le No 5272 et subdivisé en vingt-quatre terrains et mesurant ensemble plus ou moins, 319 pieds, 8 pouces 4 lignes sur les rues Hamburg, et Madison par 323 pieds sur chacune des rues Columbia et Frankfort.

4° Douze actions du fond capital de la compagnie d'assurance du Peuple.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais des acquéreurs. L'acquéreur assumera en sus du prix de la vente les taxes dues et exigibles en 1886 et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux.

19 mai—19.23.30—juin 6.13.19.

### PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Cottage de choix**

—ET—

**Vaste emplacement pour écurie,**

**Nos. 40 à 46 rue Constance,**

Entre les rues Clio et Erato.

**Succession de Mme Catharine Johnson.**

No. 12,114—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 10 juillet 1886, à 12 heures A. M., à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 4 juin 1886, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-après, à savoir:

1° **Un lot de terre**, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district, dans l'ilet borné par les rues Constance, Annunciation, Clio et Erato, désigné par la lettre C, et mesurant 88 pieds 2 pouces de face à la rue Constance, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles. Ensemble avec la moitié indivise d'un morceau qui se trouve à l'arrière du dit lot, faisant partie du lot de terre désigné par le No 1 et mesurant environ 9 pouces sur la ligne du côté de la rue Erato, environ 8½ pouces sur la ligne de côté opposée, et s'étendant sur toute la largeur du dit lot de terre.

2° **Un lot de terre**, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district, dans l'ilet décrit ci-dessus, désigné par la lettre B, et mesurant en mesure américaine 42 pieds 6 pouces de face à la rue Constance sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le dit lot forme partie d'une portion de terre comprenant tous les lots désignés par les Nos 8, 9, 10, de l'ilet No 15 sur le plan primitif du faubourg Saulet.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un an et deux ans de crédit en billet du vendeur portant intérêt de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété vendue, avec la clause pénale de 5 pour cent, frais d'avocat en cas de poursuite pour recouvrer le paiement des billets au porteur de ceux-ci, les bâtisses et améliorations devant être assurées par les acquéreurs et les polices d'assurance transférées aux vendeurs ou détenteurs des billets. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues durant l'année 1886 et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant Jas. J. Woulfe Esq., notaire.

9juin—9. 19. 26.—juillet 3. 10.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Emplacement de commerce et maison de résidence au coin nord-ouest des rues Tchoupitoulas et Girod.**

**Succession de Michael Lyons.**

No 445.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 10 juillet 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un arrêt de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 3 juin 1886, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après, à savoir:

Cette propriété convenable à la fois comme emplacement de commerce et maison de résidence, située à l'angle nord-ouest des rues Tchoupitoulas et Girod, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Foucher ou Constance, Girod et Lafayette. Le terrain est désigné par le No 1, et mesure 52 pieds 4 pouces 1 ligne de face rue Tchoupitoulas, 45 pieds 7 pouces 3 lignes de largeur à l'arrière; 102 pieds 1 pouce 3 lignes du côté du terrain No 2; et 109 pieds 3 pouces de profondeur et de face rue Girod. Ledit terrain forme l'angle des rues Tchoupitoulas et Girod. Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages portant les Nos 109 et 111 de la rue Tchoupitoulas.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans en billets du ou des acquéreurs portant intérêt au taux de 8 pour cent du jour de la vente jusqu'à parfait paiement garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue, avec les clauses usuelles de 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès pour le recouvrement des billets; les bâtisses devront être assurées par le ou les acquéreurs et la police transférée au vendeur ou aux détenteurs des billets. Les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues et exigibles en 1885, et un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Jas. J. Woulfe, notaire.

6 juin—6,19,26—juil 3,10

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Résidence de Familie, rue Sixième,**

**Entre les rues Magasins et Camp.**

**Sucession de William S. Delaney.**

No 14,855—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 3 juillet 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un jugement ou ordre de l'Hon. Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 26 mai 1886, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur suivante, à savoir:

La résidence en bois à deux étages, au No 173 rue Sixième, dans l'ilet borné par les rues Sixième, Washington, Camp et Magasin.

Le terrain mesure 57 pieds, 2 pouces de face à la rue Sixième sur 120 pieds et 5 pouces de profondeur. La bâtisse est contiguë à celle de J. B. Sinnott, Esq.

**Conditions.**—L'acquéreur assumera le paiement de quatre billets, portant lien du vendeur, de $1000 chacun, payable respectivement en 2, 3, 4 et 5 ans après leur date du 28 septembre 1883, et portant intérêt à 8 pour cent par an et toutes les clauses de garantie usuelles, et la balance du prix de l'achat devant être payée comptant.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dûes durant 1886, et déposera 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Alphonse Philips, Esq., notaire public.

30 mai—juin 5 12. 19 26—juil 3

ANNONCE JUDICIAIRE

**Propriété du Quatrième District, à l'encan.**

Succession d'Edouard Reilly et d'Ellen Tierney, sa veuve.

No 15,603—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 26 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un arrêt de l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 24 mai 1886, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, savoir—

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le carré d'ilet borné par les rues Septième, Harmonie, St David et Liberté. Les terrains sont désignés par les Nos 10 et 18, et ont les dimensions suivantes:

Le terrain No 10, de façade, 28 pieds; de profondeur, 75 pieds entre lignes parallèles. Le terrain No 18, de façade, 28 pieds et 2 pouces rue Harmonie; de profondeur, 75 pieds du côté du terrain No 10; 78 pieds du côté du terrain No 18; et 28 pieds de largeur sur la limite inférieure le séparant du terrain No 10, le tout plus ou moins.

Conditions—Comptant; l'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes dûes et exigibles en 1886, et faisant un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant A. Hero jne., notaire, aux frais des acquéreurs.

25 mai—5, 12, 19, 26 juin.

## VENTES A L'ENCAN

### PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Succession de Chas. Hensley.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 17,670.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 26 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite cour, en date du 20 mai 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 3 dans l'ilet No 59, qui est compris entre les rues Carondelet Walk, Prieur, Roman et St-Louis, mesurant, au pied américain, 28 pieds 2 pouces de face à la rue Roman sur 139 pieds 4 pouces et 3 lignes sur le côté de la rue Carondelet Walk, 143 pieds 5 pouces sur le côté vers la rue St-Louis, 13 pieds 3 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond. Ensemble avec tous les droits, voies qui y appartiennent.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Benj Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1886, en sus du prix de son adjudication. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

21mai—21 22 29 juin 5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété de valeur dans le Quatrième District.**

Dans l'affaire de John Koehl vs. Wm Koehl et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 17,344—Division D.

Vente positive pour effectuer un partage, à des conditions faciles et à un long crédit.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 45 rue Royale—SAMEDI, le 19 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, conformément et en vertu d'un jugement de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la dite Cour, rendu et signé le 17 mai 1886, décrétant un partage, je vendrai la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 3, dans l'ilet borné par les rues Levée, Rousseau, Quatrième et Washington, mesurant 26 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Levée, 26 pieds 9 pouces et 5 lignes de large dans le fond, 117 pieds 6 pouces et 2½ ligne de profondeur du côté du lot No 2 et 111 pieds 5 pouces et 3½ de ligne de l'autre côté du lot No 4.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages couvertes en ardoises, arrangé comme magasin au rez-de-chaussée et résidence au premier.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans de crédit, avec des billets de l'acquéreur, portant intérêt à raison de 6 pour cent par an à partir du jour de la date jusqu'au paiement. L'acte de vente pardevant Chas E. Sel, notaire, et portant toutes les clauses usuelles de garantie, telles que 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection, les bâtisses devront être assurées et la police transférée. L'acquéreur assumera, en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886.

18 mai—18 22.29—5.12.19 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété de valeur dans le Premier District.**

Stock de Selles, Harnais, Couvertures, Eperons, Garnitures, Outils, Meubles de maison et effets, etc.

Succession de Mme Charles Munich.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, No 16,625.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—LUNDI, 12 juillet 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite cour, en date du 8 juin 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Baronne, Lafayette et Carondelet, désigné par le No. 7, mesurant 20 pieds et 7 lignes de face à la rue Poydras sur une profondeur de 100 pieds, 2 pouces et 19 pieds, 11 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond et de face à une allée à l'usage en commun avec le dit lot et autres.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Lafayette, Remparts, Bassin et Poydras, désigné par le No 11; le dit lot mesure 23 pieds, 6 pouces de face à la rue Remparts sur une profondeur de 85 pieds, 3 lignes, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Fred. Adolphe, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs assumeront le paiement, en sus de leur adjudication, de toutes les taxes dues et exigibles en 1886.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Et le même jour, à 2 heures P. M., sur les lieux, No 192 rue Poydras, il sera vendu pour le compte de la même succession, le stock consistant en selles, harnais, couvertures, outils, etc., etc. Aussi un lot de meubles de maison et effets, le tout d'après inventaire enliassé.

Conditions—Comptant.

10 juin—10 19 26—juil 3 10 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriétés de valeur dans le Sixième District.**

Succession de John F. Beckman.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.—No. 12,819.

Vente à conditions faciles pour effectuer un partage.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 19 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde de l'Hôtel St-Charles, conformément et en vertu d'un jugement de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite cour, dans l'affaire de Wm. Stolzenthaler, tuteur, vs. John F. Beckman et als, No. 17,247 du dossier de la dite cour, rendu le 20 avril et signé le 26 avril 1886, décrétant un partage, je vendrai la propriété décrite ci-après, à savoir:

1° Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., situés à Hurstville, qui fait actuellement partie du Sixième District de cette ville, désignés par les Nos. 14 et 15 dans l'ilet No. 23 borné par les rues Live Oak, Magasins, Ellcanor et Bloomingdale, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Live Oak sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., situés à Hurstville, faisant actuellement partie du Sixième District de cette ville, désignés par les Nos. 16 et 17 dans l'ilet No. 23 borné par les rues Live Oak, Magasins, Ellcanor et Bloomingdale, et mesurant comme suit: Le lot No. 16 a 30 pieds de face à la rue Live Oak sur 150 pieds de profondeur, et le lot No. 17 a 44 pieds, 2 pouces de face à la rue Live Oak sur 150 pieds de profondeur, sur la ligne de Bloomingdale, et 32 pieds, 1½ pouce dans le fond.

**Conditions.**—Un tiers comptant, et la balance à un an de crédit en billets divisés à la convenance des parties intéressées, avec 8 pour cent d'intérêts sur les dits billets, de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, avec lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les bâtisses devront être assurées et les polices transférées. 5 pour cent d'honoraires en cas de procès pour forcer la collection; les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1886, au-dessus du montant de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Robert J. Ker, notaire public, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt en argent de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Voir les plans à la Bourse.

12 juin—12 13 19

ANNONCE JUDICIAIRE

**Propriété de valeur dans les Premier, Second et Sixième Districts de cette ville.**

**Succession de W. J. Castell.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B, No 15,964.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No. 45 rue Royale—SAMEDI, le 19 juin 1886, à midi, a la Bourse d'Encan St. Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite cour, en date du 13 mai 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Conti, Royale, St-Louis et Bourbon, mesurant 25 pieds 5 lignes de face à la rue Conti sur une profondeur de 156 pieds 9 pouces et 3 lignes sur le côté vers ou le plus près de la rue Royale de 63 pieds 2 pouces sur le côté opposé à la dite profondeur, le dit lot ouvre de 7 pieds une ligne se dirigeant vers la rue Bourbon, et de là, une autre profondeur de 93 pieds 3 pouces et 5 lignes à l'extrême ligne du fond, sur laquelle le dit lot a une largeur de 31 pieds 6 pouces, le tout au pied américain. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et connu comme le No 71 rue Conti.

2° Cinq terrains dans l'ilet borné par les rues Perrier, Plaquemines, Dufossat et Belcastle, désignés par les Nos 11 à 15 et mesurant chacun 30 pieds de face sur la rue Perrier sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces, le terrain No 11 formant le coin des rues Perrier et Dufossat.

3° Trois certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos 29, 30 et 31, dans l'ilet No 613, borné par les rues White, Gravier et Dupré, les dits lots mesurant comme suit: Les lots Nos 29 et 30 mesurent chacun 30 pieds 11 pouces et une ligne de face sur la rue White et le lot No. 31, 30 pieds 11 pouces de face à la rue White, tous les trois ayant une profondeur de 144 pieds.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Eusèbe Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dûes et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

15 mai—15 22 29—juin 5 12 19

### PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Magasin et maison de résidence, No 146 rue du Camp,**

entre les rues Lafayette et Girod.

Succession de Mme Anne McMahon, épouse décédée de John Mullan, Dossier No 17,489, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI, 26 juin 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 26 mai 1886, dossier No 17,489, pour le compte de la succession de Anne McMahon, épouse décédée de John Mullan, à l'enchère publique, il sera vendu:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Camp, Magazine, Lafayette et Girod, désigné par le No 2, et mesurant 24 pieds 10 1/2 pouces de façade rue du Camp, sur une profondeur de 111 pieds, entre lignes parallèles, ainsi que l'usage d'une allée à l'arrière de la propriété et ouvrant rue Girod, appartenant en commun à cette propriété et à d'autres voisines à la première; le tout décrit sur un plan de Williams & Patton, architectes et voyers, sur les lieux de la vente.

**Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage, couverte en ardoises,** ayant une bâtisse de dépendance de deux étages, portant le No 146 rue du Camp, occupée comme magasin et maison de résidence par John Mullan, marchand de vêtements confectionnés.

Il y a partout dans la maison le gaz, des installations, citerne, lieux d'aisance, etc.

Conditions: Comptant en livrant les titres. Dix pour cent à payer sur les lieux et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en sus du prix d'adjudication.

L'acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

27mai—27 30—juin 6 13 20 26

## VENTES A L'ENCAN

### PAR SPEAR & ESCOFFIER.

**Emplacements bien situés.**

**Propriétés des Premier et Troisième Districts.**

**No 250 rue Commune, entre Remparts et Bassin, deux bâtisses en briques.**

**No 378 rue Robertson, entre Columbus et Laharpe, un joli et confortable cottage.**

Mme L. R. Thurin

—vs.—

G. L. et M. E. J. Thurin.

Jean Maurer, subrogé tuteur.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 17,843.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 10 juillet 1886, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 4 juin 1886 par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No. 2 dans l'ilet borné par les rues Commune, Bassin, Remparts et Gravier, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Commune, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent cette splendide résidence en briques, à deux étages, ayant deux chambres au rez-de-chaussée, deux chambres au premier, grand corridor de côté, une grande cuisine en briques attenant au corps de logis et une grande bâtisse en briques dans le fond, water-works, cour, lieux d'aisances, etc. Cette propriété porte le numéro municipal 250 de la rue Commune, vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1886, à raison de $30 par mois payable tous les deux mois en avance. Le loyer appartiendra à l'acquéreur à partir du 1er août 1886.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre "B", dans l'ilet borné par les rues Robertson, Villeré, Laharpe et Columbus, sur un plan fait par Arthur de Armas, ingénieur civil, le 28 mai 1882, et annexé à un acte en l'étude de M. T. Ducros, Esq. notaire, le 6 mars 1882; lequel lot mesure (au pied américain) 45 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à la rue Robertson, 127 pieds 10 pouces 6 lignes sur le côté le plus près de la rue Columbus, 67 pieds 3 lignes sur le côté le plus près de la rue Laharpe, et à cette distance le dit lot se rétrécit et mesure, sur une ligne irrégulière, 66 pieds 1 pouce et 3 lignes, de manière que la largeur dans le fond est de 19 pieds.

Les améliorations comprennent un joli et confortable cottage en bois à un étage ayant 6 chambres qui se suivent, 2 caves, puits à pompe, lieux d'aisance, etc., et un joli jardin ornemental sur le côté. Cette propriété porte le numéro municipal 378 rue Robertson.

Conditions—Une moitié ou plus comptant à l'option des acquéreurs; le reste à un crédit d'un an à partir du jour de l'adjudication, en billets des acquéreurs, portant 8 0/0 d'intérêt du jour de leur souscription jusqu'à leur parfait paiement, garantis par lien du vendeur avec la clause de non aliénation; les bâtisses devant être assurées pour la somme des dits billets et les polices d'assurance transférées aux vendeurs; 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès; les taxes de 1886 devant être payées par les acquéreurs en sus du prix de l'adjudication. Dix pour cent à déposer au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Jas. Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.

8juin—8 12 19.26—3. 10 juil.

### PAR J. C. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Résidence de valeur rue** Terpsichore, entre les rues St. Charles et Prytanée.

**Un morceau de terre en** arrière de la propriété ci-dessus.

**Un quart d'intérêt dans le** magasin No 146 rue Poydras, près de la rue St. Charles.

Succession de Mark H. Applegate.

No 15,596—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C

PAR J. C. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 4 rue Carondelet—SAMEDI, 3 juillet 1886, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", daté le 26 mai 1886 les propriétés décrites ci-après, appartenant à la succession susdite:

1° **Un certain lot ou portion de terre**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **St-Charles, Prytanée, Melpomène et Terpsichore**, et désigné comme le lot No. 3, d'après le plan de Moulhausen, lequel dit lot mesure 30 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Terpsichore sur 63 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Prytanée, sur une largeur dans le fond de 10 pieds 7 pouces et 2 lignes, de là à angles droits vers la rue Terpsichore 7 pieds et de là une autre largeur dans le fond de 20 pieds, à un point où elle touche la ligne de côté la plus rapprochée de la rue St Charles, à une distance de 50 pieds 7 pouces, et 2 lignes de la rue Terpsichore.

Aussi un morceau de terre contigu au fond de la propriété susdite, mesurant 13 pieds sur une ligne parallèle à la rue St Charles et 20 pieds sur une ligne parallèle à la rue Terpsichore, le tout entre lignes parallèles, mesure américaine. Les deux morceaux de terre seront vendus ensemble, et mesurent 50 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Terpsichore sur une profondeur de 63 pieds 7 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles.

2° **Une quatrième partie indivise** dans le lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Natchez, St Charles et Carondelet, mesurant 27 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Poydras, sur 74 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur; sur le dit lot il y a une bâtisse en briques connue le No 146 rue Poydras.

**Conditions—Comptant**—Les acquéreurs assumeront, au-dessus de leurs adjudications, toutes les taxes dues et payables en 1886 et devront faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente.

**Actes de vente** pardevant Andrew Hero Jr., notaire, aux frais des acquéreurs.

1er juin—1er 5 12 19 26—juil 3

### PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Quatrième District.

**Succession de Simon Murray.**

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet — SAMEDI, 17 juillet 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No. 17,895, daté le 9 juin 1886, il sera vendu à l'encan—

1° Un lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Willow, Jackson et Claiborne, désigné par le No 25 et mesurant 30 pieds de face à la rue Joséphine sur 159 pieds 2 pouces et 5 lignes de profondeur sur un côté et 159 pieds 2 pouces et 6 lignes sur l'autre côté.

2° Un lot de terre contigu au lot ci-dessus désigné comme lot No 26 et mesurant 30 pieds de face à la rue Joséphine sur 159 pieds 2 pouces et 6 lignes sur une ligne et 159 pieds 6 pouces et 7 lignes sur l'autre.

Conditions—La moitié comptant, la balance à 12 et 18 mois en billets garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt, hypothèque et autres clauses usuelles.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant C. M. Isley, notaire.

15 juin—15 26—juillet 3 10 17.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété améliorée de valeur,**

No 220 rue Washington,

Dans l'affaire de l'interdiction de Wm. Geo. Fagan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No. 10,113—Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureaux No. 5 rue Carondelet.—SAMEDI, 26 juin 1886, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hotel St. Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 19 mai 1886, il sera vendu, à l'encan, à savoir—

Un certain terrain situé dans l'ancien faubourg Livaudais, dans la paroisse Jefferson, maintenant Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 103 du dit faubourg; le dit ilet étant borné par les rues Nayades, maintenant St-Charles, Washington, Prytanée et Sixième, d'après un plan du dit faubourg dressé par Benjamin Buisson, en date du 5 mars 1832 et déposé en l'étude de Felix Grima, notaire en cette ville. Le dit lot est désigné par le No. 48 sur un plan du dit ilet fait par H. Molhausen, architecte et voyer, le 22 décembre 1844, et déposé comme plan No 2 en l'étude de Daniel Israel Ricards, anciennement notaire en cette ville; actuellement borné par les rues Washington, St Charles, Prytanée et Conery.

Le dit lot mesure, au pied américain, 30 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Washington, entre les rues St-Charles et Prytanée, sur une profondeur de 160 pieds, entre lignes parallèles, d'après le dit plan ci-dessus mentionné. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 220 rue Washington.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit représenté par billets de l'acquéreur portant 8 0/0 par an d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue. Les clauses usuelles d'assurance, honoraires d'avocat devant être inclus dans l'acte hypothécaire.

Acte de vente pardevant James J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22mai—22 29 juin5 12 19 26

**Propriété du Troisième District.**

Succession de Joseph Hammer

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI le 17 juillet 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hotel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No. 17,497, en date du 5 juin 1886, il sera vendu à l'encan—

Une certaine portion de terre mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Marigny sur une profondeur de 100 pieds, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Solidelle et Joséphine. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage, etc.

Conditions—Comptant. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Chas M. Isley, notaire. 12 juin—12,19,26—juil 3,10,17

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés de valeur et vacantes dans les Premier et Deuxième Districts.

**No. —— Chemin du Bayou**, entre les rues Robertson et Villeré. Grande maison de résidence de famille.

**No. —— Chemin du Bayou**, entre les rues Villeré et Robertson. Cottage.

**Rue Robertson, entre Esplanade** et Chemin du Bayou.

**Terrain au borné par les rues** Douane, Bienville, Salomon et Napoléon.

**Grand morceau de terre dans** le carré d'ilet borné par les rues Douane, Canal, Salomon et Napoléon.

**Cinq terrains dans le carré** d'ilet borné par les rues Barracks, Hôpital, Galvez et Johnson.

**Quatre terrains dans le carré** d'ilet borné par les rues Palmyre, Banks, Broad et l'allée Jeanne.

**Onze terrains dans le carré** d'ilet borné par les rues White, Palmyre, Banks et l'allée Jeanne.

Succession de Mme M. B. Surgi.

No 16,882—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 17 juillet 1886, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles, entre les rues Gravier et Commune en vertu d'un arrêt de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 juin 1886, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, savoir—

1° Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville carré d'ilet borné par les rues Bayou, Robertson, Villeré et Esplanade, mesurant au pied français 59 pieds de façade rue du Bayou, sur 270 de profondeur, [illegible] moins, le dit terrain borné d'un côté par la propriété appartenant ou ayant appartenu à Statim, et de l'autre côté par la propriété de [illegible] ou ses représentants.

Les améliorations consistent en une vaste maison à distance de la rue, ayant trois grandes chambres et trois cabinets, galerie devant, une bâtisse attenante ayant deux grandes chambres, une autre bâtisse en bois à deux étages, ayant quatre chambres, hydrant, citerne, etc., portant le numéro municipal ——, Chemin du Bayou.

2° Un terrain situé dans le second district de cette ville, Faubourg Tremé, carré d'ilet borné par les rues Robertson, Esplanade, Bayou et Villeré, désigné comme le terrain No 5 sur un plan spécial fait par Louis Bringier, voyer général, et annexé à un acte passé pardevant Carille Pollock, ancien notaire de cette ville, daté du 3 juin 1844, et mesurant, au pied anglais, 46 pieds 6 pouces de façade rue Robertson, 191 pieds 10 pouces de profondeur du côté le plus rapproché de la rue Esplanade; 192 pieds de l'autre côté, et 54 pieds sur la ligne de l'arrière, perpendiculaire à la rue Esplanade.

3° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1, situé dans le Second District de cette ville carré d'ilet borné par les rues Bayou, Robertson, Villeré et Barracks, (cette dernière n'est pas encore ouverte), sur un plan dressé par Léon J. Fremeaux, daté du 28 juillet 1866, et déposé en l'étude de Abel Dryfous, notaire en cette ville d'après lequel plan le terrain a les dimensions suivantes, au pied américain, savoir, 28 pieds 6 pouces de façade Chemin du Bayou sur une profondeur de 116 pieds 2 pouces du côté de la rue Robertson; de l'autre côté sur une ligne brisée, séparant le dit terrain du terrain No 2 sur le dit plan, une première profondeur de 51 pieds 7 pouces, puis le terrain se rétrécit et n'a de profondeur que 22 pieds 1 pouce puis une profondeur de 70 pieds 6 pouces, et une largeur de 21 pieds à l'arrière.

Les améliorations comprennent un cottage à un étage en bois ayant quatre chambres.

4° Un morceau de terre situé dans le Second District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Esplanade, Bayou, Villeré et Robertson, mesurant 179 pieds du côté de la rue Robertson 174 de l'autre côté, vers la rue Villeré, et 75 pieds 6 pouces de largeur entre deux lignes parallèles aux rues Esplanade et Bayou Road, terrain accessible par la rue Barracks et ouvert seulement à une partie du carré d'ilet, ainsi qu'on le voit en se référant au plan No 22 du livre des plans au bureau de A. Dreyfous, notaire en cette ville, lequel terrain fait partie du morceau de terre mesurant 75 pieds 6 pouces de façade Chemin du Bayou, sur 230 pieds 6 pouces de profondeur.

5° Un certain ilet de terre désigné par le No 24, situé dans le Deuxième District de cette ville borné par les rues Douane, Bienville, Salomon et Napoléon.

6° Un morceau de terre situé dans le Second District de cette ville, carré d'ilet No 40, borné par les rues Canal, Douane, Salomon et Napoléon, ayant une façade sur tout l'ilet de la rue Salomon et s'étendant sur les rues Canal et Douane, à 100 pieds de l'intersection des rues Canal et Douane avec la rue Napoléon, et sa ligne du fond s'étendant jusqu'à cette distance de la rue Napoléon à la rue du Canal, le dit morceau de terre étant tout le carré No. 40, moins une partie du dit carré, mesurant 100 pieds de façade de chaque côté de Canal et Douane, sur 312 pieds 4 pouces de profondeur et face à la rue Napoléon, entre lignes parallèles.

7° Deux certains lots de terre situés dans le deuxième district de cette ville, désignés par les Nos 4 et 5 dans l'ilet borné par les rues Quartier, Hôpital, Johnson et Galvez sur un plan fait par L. Surgi, le 12 novembre 1849, et déposé au bureau de P. C. Cuvillier, aussi sur le croquis de J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, en date du 26 septembre 1871, les dits lots de terre se touchent et mesurent, conformément au dit plan, chacun, 31 pieds 7 pouces de face à la rue Quartier, 30 pieds de largeur dans le fond, sur 133 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne du lot No 4, le plus près de la rue Galvez, 141 pieds 5 pouces sur la ligne qui le divise des dits lots, et 148 pieds 8 pouces sur la ligne du lot No 5, le plus près de la rue Johnson.

8° Quatre certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos 20, 21, 22 et 23, dans l'ilet borné par les rues Palmyre, Banks et Broad et l'Allée Jane. Les dits lots mesurent comme suit, à savoir: Les lots Nos 20 et 21 mesurent chacun 26 pieds 7 lignes de face à l'Allée Jane, la même largeur dans le fond par une profondeur de 114 pieds 11 pouces 7 lignes; le lot No 22 mesure 26 pieds 7 lignes de face à l'Allée Jane sur une profondeur de 114 pieds 10 pouces 1 ligne.

9° Onze certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville désignés par les Nos 3, 4, 5, 10, 11, 12, 13, 25, 26, 27 et 28, dans l'ilet "D" borné par les rues White, Palmyre, Banks et Allée Jane. Lesdits lots de terre mesurent comme suit, à savoir:

Les lots Nos 3, 4, 5, mesurent chacun 25 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Banks, 25 pieds 7 lignes dans le fond, sur une profondeur de 100 pieds, le lot No 10 mesure 26 pieds 7 lignes de face à la rue White, même largeur dans le fond sur une profondeur de 115 pieds 1 pouce 7 lignes sur la ligne la plus près de la rue Banks, et 115 pieds 6 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 11.

Le lot No 11 mesure 26 pieds 7 lignes de face à la rue White, même largeur dans le fond, sur une profondeur de 114 pieds 11 pouces 7 lignes. Le lot No 12 mesure 26 pieds 7 lignes de face à la rue White, même largeur dans le fond sur une profondeur de 114 pieds 10 pouces 1 ligne. Le lot No 13 mesure 26 pieds 7 lignes de face à la rue White, même largeur dans le fond sur une profondeur de 114 pieds 10 pouces 1 ligne. Le lot No 25 mesure 26 pieds 7 lignes de face à l'allée Jane même largeur dans le fond sur une profondeur de 114 pieds 10 pouces 1 ligne.

Le lot No 26 mesure 26 pieds 7 lignes de face à l'Allée Jane, même largeur dans le fond sur une profondeur de 114 pieds 11 pouces; le lot No 27 mesure 26 pieds 7 lignes de face à l'Allée Jane, même largeur dans le fond sur une profondeur de 114 pieds 11 pouces 7 lignes; le lot No 28 mesure 26 pieds 7 lignes de face à l'Allée Jane même largeur dans le fond sur une profondeur de 115 pieds 1 pouce 7 lignes sur la ligne la plus près de la rue Banks et 115 pieds 6 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 27.

10° Un lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet "C" borné par les rues Palmyre, Banks, Jane alley et Broad, désigné comme lot No 26, et mesurant 25 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue Palmyre, 25 pieds 6 pouces dans le fond, sur une profondeur de 100 pieds.

11° Deux lots de terre situés dans le 1er district de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2, dans l'ilet "D", borné par Jane alley et les rues White, Banks et Palmyre. Lesdits lots mesurent chacun 28 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Banks, sur 25 pieds 7 lignes de largeur dans le fond, avec une profondeur de 100 pieds.

12° Un lot de terre situé dans le 1er district de cette ville, désigné par le No 6, dans l'ilet "D", borné par les rues White, Jane alley, Palmyre et Banks. Ledit lot mesure 25 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Banks, sur 25 pieds, 7 lignes de largeur dans le fond, avec une profondeur de 100 pieds.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant J. J. Woulfe, notaire, aux frais des acquéreurs.

16 juin—16,19,26—juil 3,10,17.

### PAR JAS P, GUINAULT.

**Maison double rue Mandeville No 174.**

ACTION EN PARTAGE.

**Valentine Fricke vs Lena et Louise Fricke et al.**

No 17,050—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse— SAMEDI, 3 juillet 1886, il sera vendu à midi, a la Bourse d'encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, en vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu et signé le 21 mai 1886, la propriété suivante savoir:

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Marigny, Bons-Enfants et Morales, lequel lot de terre mesure 30 pieds 2 pouces de face à la rue Mandeville sur 120 pieds de profondeur, ensemble une maison double, couverte en ardoises, ayant quatre chambres, galerie derrière communiquant avec la cuisine dans laquelle se trouve deux chambres, hangar, deux citernes, lieux d'aisance etc., etc. Le tout divisé en deux corps de logis.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les taxes pour l'année 1886 seront assumées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant Jos Duvignaud, notaire.

30 mai— juin 5. 12 19. 26.—juil 3.

**VENTE DE SYNDIC.**

**Jean Bordes vs. ses Créanciers.**

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur,—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse, SAMEDI, 19 juin 1886, il sera vendu, à 11 heures du matin, rue White, entre les rue Ste-Anne et Dumaine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 juin 1886—

4 vaches laitières, 1 charrette à provision, harnais, etc., etc.

Conditions, comptant. 16 juin—mer.jeu.sa


LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET LIQUEURS,

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest,

97 RUE DECATUR.



L'Abeille de...

Bureau...

NOUV...

VENDR...


COMPAG...

LIGNE...

POUR NEW...

LOUISIANA.

MANDEVILLE...

NEW...

CHEMIN...

Chemin de...

LOUISVILLE,...

TEXAS...

FEUI...

Commencé le 5 juin.

Romand'...

HENRY...

DEUXI...

—Que diable! ... tous ses atouts, ... de franc jeu, ... perdre. Qui, d'... gaud, de te faire ... M. de Neufinglise ... d'obtenir le ... diquer ... chevaleresque. ... chera, par exemple ... la presser un peu ... der au moins les ... ami d'enfance! ... dre indéfiniment.

—Et quand elle ... elle est malheureu... rer, sais-tu ce qu'... rai sur elle, avec ... pouvoir remettre ... lèvres, rappeler ... en lui rendant ... capable d'aller ... mener pieds et poi...

—Oui; d'autant ... n'est-ce pas que ... Blanche, tu l'... Tiens, tu es ... énervant. N'app... doctrine le moi... —Si, quelquefois...